RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DU VAR S.I.V.E.D. NG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Elimination des Déchets du centre ouest Var Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES							
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération				
58	29	21	22				

DATE DE LA CONVOCATION	
07/06/2022	

DELIBERATION N°
01/13.06.2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 juin à 17h30

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Etaient présents:

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. BREMOND M. GUISIANO Mme PAILLARD M. PERO Mme SALOMON M. VERAN	M. SIMONETTI M. VALLOT	C.C.P.V.	M. BRUN M. DAVID M. LAIN M. ROUX M. PHILIBERT M. ROUSSELET M VERCOUTRE	M. BERTORELLO M. ROSSI MmeTERMES M. VESPERINI

Monsieur GROS Michel, Délégué de la CAPV, donne son pouvoir à Monsieur AUDIBERT Eric.

OBJET DE LA DELIBERATION:

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°01/21.02.2022 du 21 février 2022, portant organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires,

VU la délibération n°04/21.03.2022 du 21 mars 2022 portant vote du Budget Primitif 2022,

CONSIDERANT que l'execution du service nécessite les agencements de crédits tels que présentés ci-dessous,

Comptes dépenses :

	Impu	tation	Montant	
Section	Chapitre	1	Opération	Montant
Investissement	21	2158	50	- 8 100,00 €
Investissement	21	2111	70	- 20 000,00 €
Investissement	21	2151	17	- 35 000,00 €
Investissement	20	2051	40	+ 8 100,00 €
Investissement	21	2135	17	+ 20 000,00 €
Investissement	23	2313	90	+ 35 000,00 €
TH V CS CISSO CINCOLO	00.00 €			

Le Comité Syndical, après avoir

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

PRIS CONNAISSANCE de la proposition de Décision Modificative n°1 au budget 2022,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°1 telle que présentée ci-dessus conformément à la maquette budgétaire annexée,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision,

Le Président

Éric AUDIBERT

Pour extrait certifié conforme,

S.I.V.E.D N.G

CS 70325

83175 BRIGNOLES Cedex